

Eugène André à Émile Godin, 23 juillet 1883

Auteur·e : André, Eugène (1836-)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 16 (1)

Collation1 p. (44r)

Nature du documentCopie manuscrite

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

André, Eugène (1836-), Eugène André à Émile Godin, 23 juillet 1883, consulté le 04/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/54437>

Présentation

Auteur·e [André, Eugène \(1836-\)](#)

Date de rédaction [23 juillet 1883](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)

Lieu de destination Guise (Aisne)

Scripteur / Scriptrice [Inconnu](#)

Description

Résumé Sur l'affaire de la restitution par Émile Godin d'un terrain de la Société du Familistère sur lequel sont entreposées des briques et de la destruction partielle d'une sapinière. André annonce à Émile Godin que la Société ne peut accepter le chèque de 1 755 F sur Offroy et Cie au nom de Jean-Baptiste André Godin qui n'est qu'un règlement partiel du litige avec la Société du Familistère de Guise. Il réclame le règlement total des sommes dues.

Mots-clés

[Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)
- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)
- [Offroy et Cie](#)
- [Société du Familistère de Guise - Association coopérative du capital et du travail](#)

Notice créée par [Pauline Pélassier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

23 Juillet 3

44

Monsieur Charles Godin
propriétaire à Guise

me recommande

La société ne peut accepter le chèque
que vous lui avez envoyé au nom de
Monsieur Godin ; ce chèque n'étant
que le règlement partiel de ce que vous
lui devez -

Nous demandons à terminer complètement
de cette affaire, et voulons un règlement
définitif.

En conséquence nous vous retournerons
avec ce pli le chèque de dit apt
Cent cinquante cinq francs. off M^{me}
Offroy & C^{ie} de Paris

Agreerz abondur nos parfaites
civilités

